

Séance du 31 mars 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents. Madame Corinne PIQUARD-SEHIER est secrétaire de séance.

1. Contributions directes 2009

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.63 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.07 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 14.92 %

Soit une recette totale de 24 646 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

2. Subventions 2009

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- Anciens Combattants : 50€
- ADMR : 50 €
- Donneurs de sang : 50 €
- Contre la Mucoviscidose : 50 €
- FSE Collège de Saône : 76.50 €
- Sport et Loisirs : 150 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

3. Indemnités 1^{er} adjoint

Vu les missions effectuées par Monsieur Jean-Paul DUREY, 1er adjoint, le Conseil Municipal décide d'augmenter son indemnité mensuelle à hauteur de 6.60 % de l'indice 1015, à compter du 1er avril 2009.

pour : 10 contre : 0 abstention : 1

4. Taxe assainissement 2009

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe et la part fixe comme suit :

- * part fixe 20 €
- * taxe communale 0.60 €/m³

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

5. Budgets primitifs 2009

Le Conseil Municipal approuve et vote les budgets primitifs 2009 présentés comme suit :

Budget primitif CCAS

fonctionnement :

dépenses : 700 €

recettes : 973 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Budget primitif Assainissement

fonctionnement :

dépenses : 10 790 €

recettes : 21 294 €

investissement :

dépenses : 16 957 €

recettes : 59 568 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Budget primitif Commune

fonctionnement :

dépenses : 97 253 €

recettes : 173 465 €

investissement :

dépenses : 56 533.82 €

recettes : 56 534.00 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

6. Entretien des espaces verts

Après exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise BEPOIX de Fontain pour l'entretien des espaces verts (tonte et taille) en 2009, soit 10 passages, pour un montant TTC de 2571.40 €.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

7. Désherbeur thermique

Suite à la présentation du Maire de 3 devis suivants :

- ORTIVERT - COMPTOIR AGRICOLE : 457.35 € TTC

- BURDIN BOSSERT : 549.36 €

- MME : 575.28 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit le devis ORTIVERT - COMPTOIR AGRICOLE pour un montant TTC de 457.35 €.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

8. Réfection chemin Jean GONOT

Suite à la présentation du Maire des devis suivants - réfection complète ou variante - (montants TTC):

- SACER 31 987.02 €

16 660.28 €

- KOLLY TP 25 395.27 €

10 554.70 €

- TP BONNEFOY 13 215.80 €

19 109.69 €

- DEMOLY 12 859.39 €

25 106.43 €

2 093.00 € (rebouchage de trous)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit le rebouchage de trous qui sera effectué par la Sarl DEMOLY, pour un montant TTC de 2093.00 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

***ADAPEI** : l'opération brioches se déroulera les 23, 24 et 25 avril.

***Crèche** : inscriptions au plus tard le 10 avril

***Elections Européennes** : dimanche 7 juin 2009

Quelques rappels de bonne conduite citoyenne

* horaires de tonte :

- du lundi au vendredi	8h30-12h00	14h00-19h30
- samedi	9h00-12h00	15h30-19h30
- dimanche et jours fériés	10h00-12h00	

** il est interdit de laisser divaguer les chiens. Merci de veiller à ne pas les laisser aboyer de façon prolongée.

*** merci d'apposer les noms de famille sur les boites à lettres

Vu pour être affiché le 3 avril 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER